



30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310



9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116

Bulletin n°18



BD

EDITORIAL

Cher lecteur ,

Laïcité ou laïcités, humanisme et légitimité, encore bien des questionnements pour notre dix-huitième édition. La page historique, nous invitera sur les pas de Jaurès.

Bonne lecture.

Une laïcité légitime : la France et ses religions d'Etat

PARU MARS 2006

Professeur de sociologie et d'anthropologie, directeur de l'Observatoire des religions, R. Liogier prend à contre-pied les idées reçues concernant la laïcité. Il montre que la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 ne signifie pas séparation totale de l'Etat et des religions mais, bien au contraire, que le politique n'a cessé d'administrer le fait religieux

POINTS FORTS :

- Un livre aux arguments méthodiques et détaillés sur l'application de la laïcité en France.
- Un questionnement sans concession qui met en lumière les risques des impensés de la laïcité.
- Une présentation agréable, avec de nombreuses notes et des encarts qui aèrent la lecture, et permettent d'évoquer des sujets annexes rapidement sans-en faire un chapitre, ou d'exposer les résultats de l'enquête de terrain.

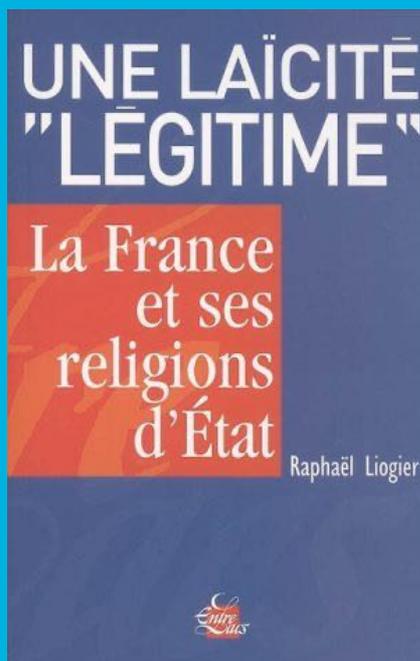
Quatrième de Couverture

Aux yeux de tous, la Laïcité, c'est la séparation des Eglises et de l'Etat.

Pourtant, depuis 1905, les mesures visant le religieux n'ont de cesse de déroger au principe de séparation, paradoxalement pour mieux appliquer la Laïcité. C'est ainsi que l'Etat confère ou refuse les statuts d'associations culturelles, de congrégations, etc. c'est l'Etat qui définit quels sont les « vrais » cultes, les religions qui cultivent des croyances et des pratiques reconnues, « normales »...

La Laïcité, c'est la schizophrénie au pouvoir, le double langage, les préjugés, les évidences d'une culture dominante qui n'a jamais à s'expliquer parce qu'à priori « universelle ». C'est parce que l'Etat est « neutre » qu'il peut intervenir. Cette pseudo-neutralité est, en fait, selon l'auteur, une idéologie organique justifiant, par avance, et indiscutablement, toute intervention possible. Dénonçant un mythe et un système interventionniste qui, paradoxalement, ne serait pas concevable dans des pays qui, eux, ne se prétendent pas « laïques », l'auteur, s'appuyant sur de nombreuses enquêtes sociologiques, entend, à tout le moins, recadrer le débat en le fondant sur la réalité et non sur le mythe.

Raphaël LIOGIER



Professeur des Universités à l'IEP d'Aix en Provence, Raphaël Liogier enseigne la sociologie et l'anthropologie. Il dirige l'Observatoire du religieux et le Master Religion et Société. Il est notamment l'auteur de " Le bouddhisme mondialisé ".

Laïcité, laïcité(s) ?

Jean-Michel Ducomte

RESUME

Quel est le sens du mot "laïcité"? Comment a-t-il évolué ? La laïcité reste un concept polysémique, véritable miroir dans lequel chacun, en fonction de son histoire, de son appartenance, de ses convictions, tente de refléter sa propre image de la réalité républicaine. L'emballement du débat en France, à partir de 2003, lié à la question du port de signes d'appartenance religieuse est démonstratif des incertitudes latentes d'une société qui se découvre plurielle. Plus près de nous, le vote d'une loi interdisant de dissimuler son visage dans l'espace public ou le débat sur l'identité nationale et sur l'islam attestent de glissements progressifs de sens qui nous éloignent de la logique de concorde et de pacification que Jean Jaurès attribuait au subtil travail d'écriture de la loi du 9 décembre 1905. La laïcité impose un devoir permanent de vigilance. Plus que tout autre démarche, elle a besoin de pédagogues pour en enseigner les vertus et de citoyens pour en défendre les acquis.

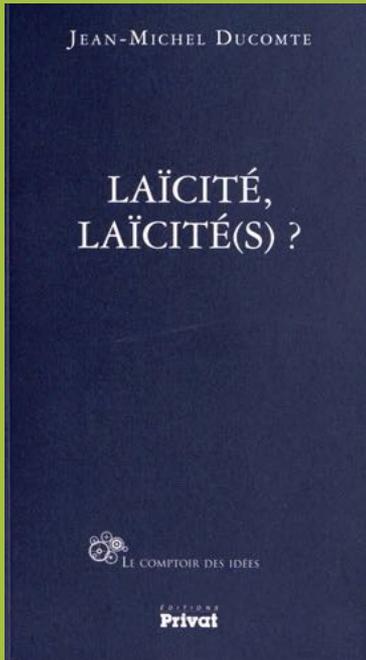
Points clefs de l'ouvrage

La première partie analyse comment les principes de la Révolution française sont le fondement même de la laïcité. Les notions de reconnaissance, d'espace public, d'universel... sont étudiées de près. S'y ajoute une réflexion bienvenue sur les conditions d'efficacité de l'application de la laïcité.

La deuxième partie s'attache au rappel de la construction historique, en mettant en tension l'exemplarité française et les spécificités des autres pays européens. L'auteur aboutit ainsi à la présentation d'une véritable géopolitique de la laïcité.

La troisième partie est un ouvrage en soi. Jean-Michel Ducomte est l'auteur d'un Code de la laïcité où il a réuni toute la législation existante. Celle-ci est riche. Au-delà des grandes lois républicaines, de nombreux articles concernent des aspects souvent méconnus.

Dans « Laïcité, laïcité(s) ? » cette législation est commentée, explique, du principe de séparation à la question des sectes, en passant par l'exercice des cultes, l'enseignement (public et privé), le statut personnel, les rites, la santé et les services publics, l'entreprise, la liberté d'expression... Assorti d'une bibliographie et de deux index (noms et lieux), cet ouvrage s'impose comme une référence.



Jean-Michel Ducomte



Jean-Michel Ducomte est avocat et professeur à l'Institut d'études politiques de Toulouse, spécialiste de droit public. Président de la Ligue de l'Enseignement, il a également dirigé le Cercle Condorcet du Midi toulousain. Il est coauteur de l'ouvrage Jaurès et les radicaux (Éditions Privat, 2011). Il est également l'auteur aux Éditions Privat de La liberté de s'associer (2011) et de Laïcité, Laïcité(s) (2012); deux volumes qui appartiennent à la collection Le comptoir des idées.

Laïcité, laïcité(s)

Jean Baubérot, Micheline Milot et Philippe Portier

Résumé

Depuis le tournant du XXI^e siècle, des événements importants ont confirmé la place centrale de la laïcité dans le débat social et politique de nombreux pays relevant d'aires culturelles diverses. Au plan social, les questionnements sur la place du religieux dans l'espace public ont pris de l'ampleur, aussi bien en Europe que dans les Amériques et les pays arabes. Les différents régimes juridiques établissent de nouvelles dispositions. Certaines portent sur les signes religieux, d'autres concernent le corps, le genre, la sexualité, la vie.

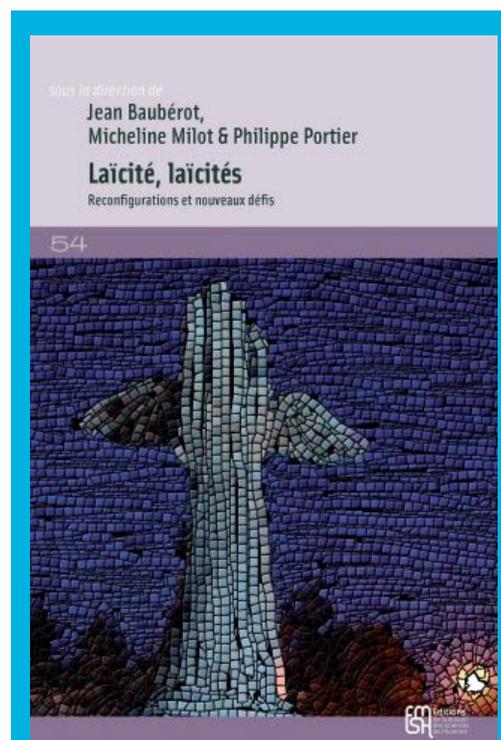
Cet ouvrage, s'appuyant sur des études et des recherches nouvelles, entend établir un bilan approfondi de différentes situations nationales (pays européens, africains, arabes, américains et Japon) avec trois objectifs principaux : d'abord, étudier comment les pouvoirs politiques assurent la liberté de conscience ; ensuite, analyser comment s'opère le rapport entre le droit positif et la norme religieuse ; enfin, approfondir la question des modes de gestion du religieux.

Dans chaque pays, les dynamiques sociales et culturelles internes croisent les influences internationales du processus de globalisation, dont l'ouvrage rend également compte.

Extrait : Introduction

Prendre « la laïcité » comme objet d'études dans un ouvrage académique accentue une ambiguïté toujours peu ou prou présente dans toute approche de sciences humaines et sociales : l'utilisation d'un vocable qui appartient à deux ordres de signification : le premier ordre relève de l'usage social, le second d'une analyse académique. La difficulté n'est pas la distinction en elle-même mais la captation du terme « laïcité » par ses usages sociaux et la quasi-impossibilité, pour l'universitaire, à s'en tenir, dans sa vie sociale, à un niveau strictement académique.

La première ambition de cet ouvrage consiste à tenter des analyses, à risquer quelques hypothèses théoriques sans être englobé et absorbé par le débat social. Bref, il s'agit de pouvoir mener une approche de la laïcité et des laïcités selon les critères propres de pertinence des sciences humaines et sociales. Il s'agit de s'affranchir, autant que faire se peut, des diktats de la disputatio politico-médiatique, de réfléchir librement autour de l'objet d'études « laïcité ». Sur d'autres sujets, cela irait sans dire ; sur celui-ci, cela doit être affirmé, et même revendiqué.



Parution : 2015

Jean Baubérot est docteur en histoire, docteur *es-lettres* et sciences humaines et docteur *honoris causa* de l'université de Bruxelles. Fondateur et ancien directeur du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL), il fut président de l'École pratique des hautes études.

Micheline Milot est professeur au département de sociologie à l'université du Québec à Montréal. Elle dirige le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM). Elle enseigne la sociologie des religions et de la laïcité.

Philippe Portier est directeur d'études à l'École pratique des hautes études et directeur du Groupe Sociétés, Religions et Laïcités (EPHE-CNRS). Il est également professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, où il enseigne la théorie politique.

Laïcité et humanisme

Charles Le Blanc

RESUME

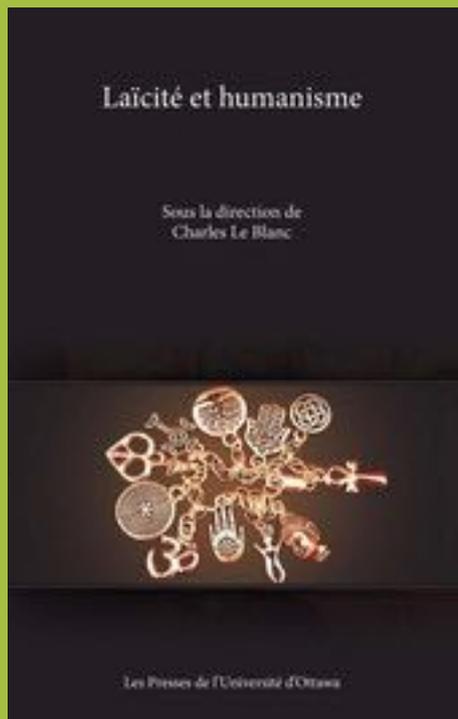
Laïcité et humanisme : un titre et deux mots de grande actualité tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Cet ouvrage, avec des contributions d'acteurs clés qui alimentent le débat sur le sens et la définition de la laïcité dans le Québec du XXI^e siècle, arrive à point nommé.

Les textes de Thomas De Koninck, Jacques Dufresne, Georges Leroux, Guillaume Rousseau, Mathieu Bock-Côté, Normand Baillargeon, Mohamed Lotfi et Charles Le Blanc ne défendent pas une thèse particulière à propos de la laïcité. Ils forment plutôt un ensemble de réflexions polyphoniques qui se présentent comme une contribution philosophique, juridique, politique et sociologique à la question de la neutralité religieuse de l'État.

À la fin du recueil figure un texte de Voltaire sur la tolérance, qui vient à la fois inscrire les questions abordées dans une perspective historique et illustrer le caractère continu d'un débat dont cet ouvrage se veut l'un des nombreux échos.

Extrait : Introduction

La laïcité est un espace public au sein de l'État où chacun, pour le dire comme les stoïciens, peut ériger cette citadelle imprenable qu'est la conscience humaine. En elle-même, cette conscience est libre. Les maints tableaux des contraintes physiques, psychologiques ou politiques qu'offre cependant l'Histoire, la crainte qu'inspirent ces supplices, peuvent induire à la soumission de la conscience, limiter son champ d'action, la détruire. La conscience est donc libre, ou elle n'est pas. C'est la raison pour laquelle, dans les États démocratiques, tous les moyens sont développés pour protéger la liberté de conscience des citoyens. Cette protection s'appuie sur l'éducation. En effet, la liberté de conscience suppose l'autonomie intellectuelle, c'est-à-dire une attitude critique et rationnelle par rapport aux idées, mais elle suppose également une neutralité en matière de religion, afin de n'imposer à quiconque des commandements autres que ceux de la loi civile qui ont fait l'objet de débats pluralistes, de consensus sociaux et de compromis politiques. Ainsi peut-on avancer qu'il n'y a pas de liberté de conscience réelle dans les États religieux ni dans ceux où l'aspect dogmatique de la foi se mélange à l'aspect dynamique, changeant selon les évolutions historiques, du monde politique. Quand la vérité devient une affaire d'État, la conscience cesse d'être libre.



Charles Le Blanc, né à Québec en 1965, est un auteur et traducteur canadien d'expression française. Professeur à l'Université d'Ottawa (Canada) où il enseigne la traduction et la philosophie, il est spécialiste de Kierkegaard et Lichtenberg.



POUR LA LAÏQUE - Jean JAURES

Par Vincent Duclert

RÉSUMÉ

Lorsque Jean Jaurès prend place à la tribune de la Chambre des députés, au cours de la « discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910. Instruction publique », le débat a débuté déjà depuis plusieurs jours. Les échanges sont vifs. La représentation nationale, le monde politique, les correspondants de presse ont compris qu'une bataille est en train d'être livrée entre des ténors de la droite catholique et des figures de la démocratie républicaine. Le retentissement de sa parole est immédiat. Pour la laïque est sans conteste le testament de Jaurès sur l'école publique, la morale laïque et la pensée des religions.

- *Extrait* -

21 janvier 1910

M. JAURÈS — Messieurs, maintenant que la Chambre, à une grosse majorité, a pris son parti, je lui demande respectueusement de vouloir bien s'y tenir.

M. le président du Conseil a circonscrit le problème politique qui s'est posé devant vous.

J'espère ne point vous paraître indiscret ou présomptueux si je reviens au grand problème d'ordre général qui, selon moi, domine le débat.

Par l'ample et noble débat qui s'est développé à cette tribune et qui a attesté une fois de plus que, quelles que puissent être les fautes de tel ou tel Parlement, c'est dans la liberté des débats publics, dans le libre contrôle réciproque des partis qu'est, pour les nations modernes, la seule garantie des droits et des intérêts de tout citoyen, par ce grand débat deux questions sont posées devant Vous : comment organiser, distribuer l'enseignement populaire de façon qu'il soit en conformité avec l'esprit de la République et des temps nouveaux et qu'il donne à l'ensemble des familles et à toutes les consciences les garanties nécessaires.

Vincent Duclert



Vincent Duclert est chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (École des Hautes Études en Sciences Sociales) et professeur associé à Sciences Po.

Jean Jaurès
Pour la laïque



Les Classiques de Poche

